

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
REQUÊTE

002866 01 MAR 2017

27 FÉV. 2017

RECEVU DU BUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/003/INF-AEP/ASS

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

OBJET : INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT

Signature d'un contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et adoption des programmes de travaux pluriannuels AEP et assainissement.

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept du mois de février à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 10 février 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Antoinette CUCCHI, 1^{er} Adjoint, conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Marielle DELHOM.

Absents : Georges MELA ; Xavière MERCURI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Georges MELA à Marie-Antoinette CUCCHI ; Patrice BORNEA à Jean-Michel SAULI ; Jacqueline BARTOLI à Florence VALLI ; Léa MARIANI à Véronique MAGLIOLO ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Didier REY à Gérard CESARI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

En 2015, la Commune de Porto-Vecchio s'est dotée de schémas directeurs AEP et assainissement, établissant un diagnostic des infrastructures et définissant un programme de travaux, hiérarchisé en fonction des priorités.

Le montant total des travaux à réaliser par la Collectivité s'élevait à 20.791.200,00 € HT pour l'AEP et 24.827.270,00 € pour l'assainissement, pour la période de 2016 à 2020. Il découle de ces programmes de travaux des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) tels qu'annexés.

En septembre 2015, la Collectivité a engagé des négociations avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, principal financeur des opérations d'eau et d'assainissement, gestionnaire des crédits Etat-PEI dans ces domaines et signataire d'une convention tripartite pour le financement des collectivités avec la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud. Les négociations ont porté sur le financement d'opérations non éligibles au règlement d'aide de l'Agence de l'eau, et ont conduit à la présentation d'un projet de contrat (ci-annexé).

Il découle donc de ces négociations un plan de financement comme suit :

TOTAL OPERATIONS MONTANT HT	DONT ELIGIBLES AU REGLEMENT D'AIDE DE L'AGENCE MONTANT HT	FINANCEMENTS AGENCE SUR REGLEMENT D'AIDE MONTANT HT	FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES MONTANT HT	FINANCEMENTS ETAT/PEI MONTANT HT	FINANCEMENTS CTC MONTANT HT	FINANCEMENTS CD 2A MONTANT HT
AEP						
20.791.200,00 €	3.246.400,00 €	1.633.200,00 €	0,00 €	0,00 €	486.960,00 €	486.960,00 €
ASSAINISSEMENT						
24.827.270,00 €	3.911.715,00 €	1.173.514,50 €	3.905.857,50 € *	1.564.686,00 €	68.950,00 €	68.950,00 €
45.618.470,00 €	7.158.115,00 €	2.806.714,50 €	3.905.857,50 €	1.564.686,00 €	555.910,00 €	555.910,00 €

* y compris Step

A noter que le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC définit comme objectifs prioritaires les économies d'eau dans le domaine de l'AEP et la réduction des pollutions par temps de pluie dans le domaine de l'assainissement, ce qui explique un faible taux de financement dans le domaine de l'AEP, Porto-Vecchio se situant au dessus de l'objectif défini par le Grenelle de l'Environnement. En réponse à ce faible taux de financement, la Commune a augmenté sa part lors de la négociation de la nouvelle Délégation de Service Public d'eau potable, tout en faisant baisser le prix de l'eau pour l'abonné.

L'Agence de l'Eau RMC s'engage donc aux côtés de la Commune pour le financement des opérations de réduction des pollutions pluviales liées à l'assainissement, en proposant la signature d'un contrat ambitieux. L'octroi des aides est subordonné au respect des engagements et notamment un échéancier sur lequel aucun retard ne pourra être admis.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau, ci-annexé.

ARTICLE 2 : d'approuver les programmes de travaux pluriannuels AEP et assainissement ci-annexés.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer le contrat visé à l'article 1, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations y figurant. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à ces opérations.

ARTICLE 4 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2017 et suivants :

Dépenses

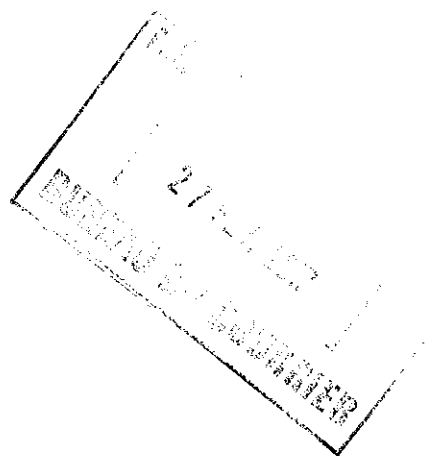
21 : Immobilisations corporelles

Recettes

13 : Subventions

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,